

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

Représentants agréés :
COMASEC S.A.S
5, ALLÉE DES BAS TILLIERS
92238 GENNEVILLIERS CEDEX
FRANCE

déclarent sous leur seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

ACTIGRIP™ VHP

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie II

EN 388:2003



4543

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes européennes harmonisées EN 388:2003, EN 420:2003 + A1:2009 et est identique à l'EPI soumis à l'examen CE de type, en vertu du numéro de certificat 0072/015/162/12/03/0168 émis par l'organisme notifié :

IFTH – INSTITUT FRANÇAIS TEXTILE-HABILLEMENT (0072)
AVENUE GUY DE COLLONGUE – 69134 ECULLY CEDEX – FRANCE

est en conformité avec les dispositions du Règlement (UE) 2016/425 et les normes européennes harmonisées EN 388:2003, EN 420:2003 + A1:2009, et est identique à l'EPI soumis à l'examen CE de type, en vertu du numéro de certificat 0072/015/162/12/03/0168 émis par l'organisme notifié :

Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell

Lieu : Bruxelles
Date : 13/09/2007